



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté du 2 avril 2014 portant délégation à Monsieur Jean-Claude KERJEAN, Premier Adjoint au Maire,

Vu la demande émanant de l'entreprise GTIE Armorique, ZI de Kergaradec, 9 Rue Alfred Kastler, 29490 Guipavas en date du 24 octobre 2018,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion des travaux d'effacement du réseau électrique rue de Bohars ar Coat, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1:

La chaussée sera rétrécie rue de Bohars ar Coat, à compter du début des travaux le 12 novembre 2018 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 40 jours).

En fonction de l'avancée du chantier, le stationnement et la circulation piétonne seront interdits entre le 4 et le 8 rue de Bohars ar Coat et entre le 9 et le 25 rue de Bohars ar Coat.

Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise GTIE Armorique, ZI de Kergaradec, 9 Rue Alfred Kastler, 29490 Guipavas qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise GTIE Armorique,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- bretag-ut29.brest@direccte.gouv.fr

A Bohars, le 25 octobre 2018

Pour le Maire, par délégation
Jean-Claude KERJEAN,
Adjoint aux Travaux, à la Sécurité et aux déplacements



Affiché en Mairie le : 26 OCT. 2018